

GR O U P E *m a m a n*

*Mouvement pour
l'Autonomie dans la Maternité
et pour l'Accouchement Naturel*

Définition d'une « Maison de naissance » Adoptée par le Conseil d'administration le 25 mai 2007

La Maison de naissance est une installation publique de première ligne établie dans un lieu physique distinct du centre hospitalier, où sont dispensés des services de sage-femme et où se déroule un maximum de 300 suivis de grossesse par année. C'est un endroit privilégié pour le développement de la pratique sage-femme, pour la formation et la recherche.

La Maison de naissance est aussi un lieu d'accouchement. Afin de protéger et favoriser l'accouchement normal, le matériel et l'équipement « médical » sont limités à ce qu'une sage-femme doit avoir avec elle lors d'accouchements à domicile. La pratique des sages-femmes en Maison de naissance est la transposition la plus fidèle de la pratique à domicile.

La Maison de naissance est un lieu conçu et organisé pour que les femmes et les familles se sentent à l'aise d'investir les lieux et d'y faire leur territoire; le principe qui reconnaît que la naissance appartient aux femmes et aux familles demeure central.

Les parents sont impliqués au premier plan dans l'orientation, l'organisation et l'évaluation des services et des activités de la Maison de naissance. Ils sont soutenus par les administrateurs et les équipes de sages-femmes dans l'exercice de leur rôle complémentaire indispensable notamment pour le maintien d'un comité de parents.

La Maison de naissance est un espace communautaire où les usagerEs peuvent se retrouver, échanger, s'informer et organiser des événements tels que des conférences. L'implication soutenue des parents, à qui le système de soins confère des moyens réels et adaptés à leur réalité pour s'investir de manière significative, est le fondement même du caractère communautaire d'une Maison de naissance.

La Maison de naissance est porteuse d'une vision sociale et citoyenne de la naissance; son organisation la reflète et l'intègre.